

/DE.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-140 du 13 Avril 1988

Chargant le Camarade Saliou ABOUBOU,
Ministre de la Justice, Chargé de l'Ins-
pection des Entreprises Publiques et
Semi-Publiques de l'intérim du Camarade
Girigissou GADO, Ministre du Commerce,
de l'Artisanat et du Tourisme pour
compter du 11 Avril 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le Décret N°88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

SECRET :

Article 1er.- Pour compter du 11 Avril 1988 le Camarade Saliou ABOUBOU, Ministre de la Justice, chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'intérim du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme pendant l'absence du Camarade Girigissou GADO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel

Fait à COTONOU, le 13 Avril 1988

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPS 2 PPC 1
CPC 6 MCAT MJIEPSP 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE DLC INSAE 6
IGE 4 BN-DAN 4 DCCT ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB FASJEP 4 BC 1
PREFETS 6 JORPB 1.-